

jeunes délinquants et délinquantes, durant la période de 1941 à 1945, sont résumées sous seize rubriques principales au tableau qui suit. Les délits les plus fréquents chez les garçons en 1945 sont le vol (43·8 p. 100); le cambriolage avec effraction, (26·6 p. 100), ce dernier genre de délit offrant un plus grand risque et de plus fortes sensations que tout autre; et dommages malicieux à la propriété, y compris l'incendie (16·6 p. 100). Les délits les plus répandus chez les filles sont le vol, (52·1 p. 100); les délits contre la moralité publique, (11·2 p. 100); le cambriolage avec effraction, (11·2 p. 100).

6.—Condamnations de jeunes délinquants garçons et filles, pour délits majeurs, selon le genre, années terminées le 30 septembre 1941-1945

Débit	1941		1942		1943		1944		1945	
	Garçons	Filles								
	nombr.	nombr.								
Homicide et meurtre.....	néant	néant	1	néant	1	néant	3	néant	néant	néant
Viol, commerce charnel et inceste.....	6	3	5	"	1	"	5	"	13	1
Attentat à la pudeur.....	43	néant	30	"	46	"	38	"	30	néant
Voies de fait graves et blessures.....	54	5	22	1	24	4	53	3	25	2
Voies de fait simples.....	80	13	94	13	95	22	71	9	103	12
Mise en péril des voyageurs sur les chemins de fer.....	54	néant	38	néant	63	néant	26	néant	30	néant
Autres attentats contre la personne.....	2	2	2	"	1	"	3	4	1	1
Cambriolage, entrée avec effraction.....	1,378	18	1,468	29	1,509	23	1,675	27	1,467	27
Vol qualifié.....	11	néant	39	néant	18	néant	37	néant	15	4
Vol et recel.....	3,289	150	3,863	160	3,462	178	3,218	162	2,810	134
Détournement de fonds, escroquerie et fraude.....	20	8	16	néant	17	1	11	2	15	5
Incendie.....	32	2	20	1	23	néant	35	2	19	néant
Attentats délibérés contre la propriété.....	907	6	978	16	839	30	969	16	895	19
Faux et faux monnayage.....	13	1	8	3	20	1	13	4	23	6
Immoralité.....	19	42	25	28	16	47	21	48	23	26
Divers autres délits.....	39	6	54	6	40	12	62	7	47	5
Total.....	5,947	257	6,663	257	6,175	318	6,241	284	5,516	242

A mesure que les enfants avancent en âge, le pourcentage de délits majeurs tend à augmenter. De façon générale, les garçons de 8 ans commettent deux fois plus de délits que ceux de 7 ans, et ceux de 9 ans, deux fois plus que ceux de 8 ans. Durant les 24 années, de 1922 à 1945, 58 p. 100 des délits majeurs sont commis par les garçons de 13, 14 et 15 ans; ceux de 15 ans sont responsables, en moyenne, de 22 p. 100 des délits majeurs. En 1945, le nombre de délinquants de tout âge est moins élevé que durant les deux années précédentes, sauf dans le cas des enfants de 15 ans. (Voir tableau 7.)

Les filles de 13 à 15 ans reçoivent, en moyenne, 64 p. 100, et celles de 15 ans, 27·6 p. 100 de toutes les condamnations de délinquantes.

Education et criminalité.—En 1945, 64 p. 100 des condamnations pour délits majeurs découlent de délits commis par des enfants de 13, 14 et 15 ans. En supposant que 6 ans est l'âge d'entrée à l'école, 77 p. 100 de ces enfants sont en retard d'une année d'étude ou plus; de tous les enfants trouvés coupables, 72 p. 100 sont arriérés. Ce retard peut s'expliquer autrement que par la pesanteur de l'esprit, soit par la maladie, le déménagement, etc.

Trois pour cent seulement de toutes les condamnations s'appliquent à des enfants au-dessus du classement scolaire normal; seulement 8 p. 100 des enfants condamnés ont fréquenté l'école secondaire.